

État juridique du document PPRn : Approuvé

Date de la prescription du PPRn : 15 mars 2010

Date d'approbation du PPRn : 20 mars 2012

Service chargé de la maîtrise d'œuvre du PPRn : DDT24

Le PPRn traite de plusieurs types de risque : NON

Code et nom du (ou des) risque(s) (nomenclature GASPAR) : 1100000 – Inondation

Arrêté d'approbation : [Arrêté préfectoral d'approbation](#)

Rapport de présentation : [Rapport de présentation](#)

Règlement : [Règlement](#)

Plan du zonage réglementaire : [Plan du zonage réglementaire](#)

Communes concernées par le PPR :

AGONAC

CHANCELADE

CHATEAU-L'EVEQUE

LIGUEUX

NEGRONDES

SAINT FRONT D'ALEMPS

SORGES

Observation :

Négrondes à fait l'objet de l'étude hydraulique lors de l'élaboration du PPR mais, cette commune étant en amont du bassin, il ne ressort aucune influence de la crue de référence sur ce territoire. Ainsi, aucune enveloppe inondable ne figure sur le plan du zonage réglementaire.

Données SIG Lambert 93 en téléchargement :

Au format Mapinfo : [En téléchargement](#)

Au format Shape : [En téléchargement](#)